



Dossier technique
Championnat de France par équipe Gac
Les 4 et 5 mai
Elbeuf

Dossier technique

Championnat de France par équipe GAC

Forclusion / limite d'engagement :

10 AVRIL

Autorités décisionnelles

Conformément à la réglementation fédérale, vous trouverez ci-dessous les autorités décisionnelles pour cette compétition :

Gestionnaire de compétition : Marion Limbach-Tarin

Direction de la compétition : Marion Limbach-Tarin

Responsable des juges : David Combalbert

Délégué Fédéral : à définir

Contact technique

Marion Limbach Tarin

marion.limbach-tarin@ffgym.fr

0682410663

Liste des équipes sélectionnées :

La liste des équipes sélectionnées est disponible dans la lettre FFGYM GAC n°1.

Engagements des gymnastes :

Les engagements sont à réaliser par EngaGym avant le 10 avril 2024 (23h59).

Clubs réserves : Les clubs réserves N3 souhaitant participer à la compétition en cas de forfait d'un des participants, doivent s'engager dans cette catégorie de la même manière que les autres. Le 11 avril, ils seront avertis de leur intégration ou non à la compétition.

Tarifs

50 euros par équipe

Règlement des engagements

Les engagements sont à payer pour le 1^{er} mai. Il est conseillé d'attendre la date de forclusion des engagements pour s'acquitter des droits.

UFL et GFL (Nationale 1 Uniquement)

Une Unité Formée Localement est une unité dont l'un des partenaires au moins est un Gymnaste Formé Localement.

En Nationale 1, pour être classé, une équipe doit présenter sur chacune des épreuves au moins 3 Unités Formées Localement.

Le Gymnaste Formé Localement est le gymnaste qui :

1. a été licencié dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFG sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,
2. **et** qui a participé à au moins trois compétitions de la FFG dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée.

* L'âge est déterminé en prenant pour base le 1^{er} janvier de la saison sportive en cours.

Pour établir la liste des gymnastes autorisés à concourir et leur statut (GFL/Non GFL), chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe Nationale 1 et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique, la liste correspondante **au plus tard le 11 mars**, avec **pour chaque gymnaste** les pièces suivantes :

- La copie du bulletin d'adhésion au club, datée et signée de l'intéressé, portant la mention de la demande de licence pour la saison en cours (2023-2024),
- Une copie de la pièce d'identité de chaque gymnaste (carte d'identité ou passeport).

Par ailleurs, tous les gymnastes identifiés par un club devront être licenciés dans celui-ci à la date de dépôt de la liste et des documents indiqués ci-dessus. N'oubliez pas les remplaçants potentiels.

La liste des gymnastes est à communiquer via EngaGym avec l'événement suivant : Liste des gymnastes championnat de France par Équipes GAc.

Après vérification de ces documents, une liste fédérale des gymnastes admis à concourir en Nationale 1 sera publiée au 22 mars. Seuls les gymnastes identifiés dans cette liste pourront figurer dans la composition de l'équipe et être autorisés à concourir. Le statut GFL / non GFL de chaque gymnaste sera précisé sur cette liste.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de respecter ces procédures ainsi que la date de transmission. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Nous vous remercions par avance de faire le nécessaire dans EngaGym et de transmettre les documents administratifs pour chaque gymnaste que vous pouvez envoyer par email à margaux.mougel@ffgym.fr ou par courrier postal.

Quelques précisions complémentaires :

- Pour les gymnastes mineurs, le bulletin d'adhésion doit être signé par le représentant légal,
- Pour les gymnastes mineurs n'ayant pas de carte d'identité ou de passeport, une photocopie du livret de famille sera acceptée en remplacement.

Procédure d'engagement des juges

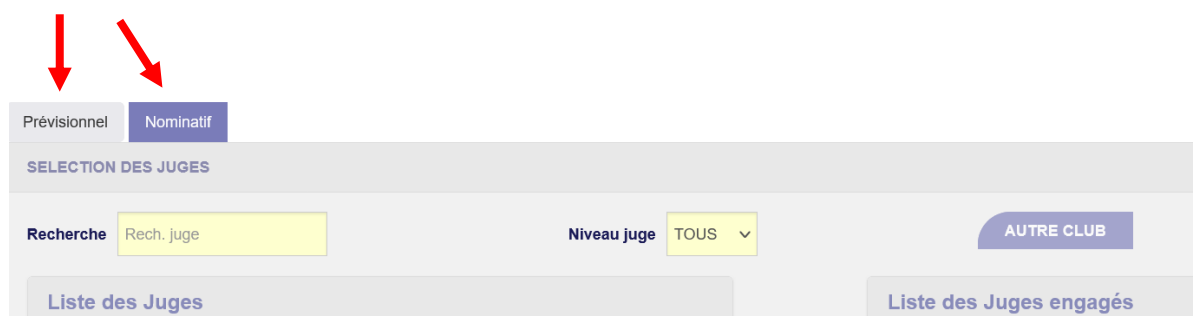
Les clubs engagent leurs juges dans engagym **avant le 10 avril** (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).



Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).



Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage impérativement un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.



Dans le cas d'un club qui souhaite donner une information complémentaire au responsable des juges de l'évènement (par exemple 2 juges engagés : 1 pour la Filière Elite, le second pour la Filière Nationale), cocher la case dispo partielle et inscrire les précisions dans la fenêtre qui s'ouvre puis valider.



En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 24 avril. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à david.combalbert@ffgym.fr

Accréditations

Les demandes d'accréditations dirigeant et entraîneurs se font via EngaGym comme pour les gymnastes.

A l'accueil des clubs, chaque responsable de club se verra remettre les accréditations suivantes :

- 1 accréditation dirigeant (s'il en a fait la demande sur EngaGym)
- 1 accréditation par gymnaste engagé
- 1 accréditation par juge engagé
- 1 accréditation par entraîneur (s'il en a fait la demande via EngaGym) dans la limite de 2 entraîneurs par équipe

Accueil des clubs

Le dossier avec les accréditations sera à retirer dans la salle de compétition dès votre arrivée : le vendredi de 13h à 20h, le samedi à partir de 7h.

Cartes de compétition

Gac : Nationale B : Les cartes de compétition GAC sont à déposer à l'arrivée en salle d'échauffement.

Nationale A et Elite : Les cartes de compétition sont à envoyer par mail au plus tard le **24 avril** à l'adresse suivante : CarteCompetGAC@ffgym.fr Elles sont téléchargeables sur le site de la Fédération Française de Gymnastique

https://moncompte.ffgym.fr/Compétition/Base_documentaire_compétition/GAc

Pour plus d'informations, voir le règlement technique GAc.

Musique

Les musiques devront être téléchargées au plus tard **le 24 avril** via l'application DJGym accessible via le site de la FFGym – Rubrique Compétitions. Pour que les musiques utilisées lors des compétitions sélectives soient utilisées pour le championnat de France par équipe, il suffit de les enregistrer sur la sous-catégorie équipe concernée pour l'un/l'une des gymnastes de l'unité. Pas besoin de les télécharger à nouveau.

- 1) Sélectionner un des gymnastes de l'ensemble comme si vous vouliez télécharger une musique.
- 2) Cliquer sur la musique concernée
- 3) Cliquer sur la sous-catégorie concernée lors des championnats de France par équipe (exemple : N1 Elite Senior). Cf exemple ci-dessous.
- 4) Cliquer sur « enregistrer »

Appareil ? Statique


Titre du morceau *

 Individuel

Auteurs / Interprètes *

 Equipe

Maison d'édition *

 Ensemble


	Type de catégorie
	Elite Senior Trio Femme GAC
	N1 Elite Junior GAC
	N1 Elite Senior GAC

Prévoir une copie des musiques sur support USB pour le jour de la compétition.

A l'issue de la compétition, pour les unités sélectionnées pour le championnat de France par unité, il faudra rebasculer la musique sur la bonne catégorie individuelle.

Forfaits :

- Forfait déclaré avant la date de forclusion des engagements : pas de droits d'engagements à régler, pas d'amende.
- Forfait justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, etc...)
- Forfait non déclaré ou forfait non justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés, amende.

Le forfait est à déclarer via l'application EngaGym.

Vérification des licences

ATTENTION : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées à l'entrée de la salle d'échauffement.

L'entraîneur devra les avoir avec lui. Elles devront comporter les photos des athlètes présents.

Ordre de passage

1^{er} mouvement : Passage par club selon ordre de passage défini par le club. Tirage au sort de l'ordre de passage des clubs.

2^e mouvement : Passage par ordre inverse du classement du 1^{er} mouvement de la manière suivante :

Equipe classée 8 unité 1, équipe classée 7 unité 1, équipe classée 6 unité 1,.....équipe classée 8 unité 2, équipe classée 7 unité 2 etc...

Ordre de passage des unités d'un même club défini par le club.

L'ordre de passage des unités du même club doit être déterminé pour le 10 avril via le formulaire disponible en cliquant sur le lien suivant :

[Accéder au formulaire ordre de passage](#)

Après le 10 avril, l'ordre de passage interne à l'équipe ne pourra être modifié qu'en cas de modification de la composition d'équipe ou en cas de modification sur le choix des unités définies pour un des deux mouvements.


Modifications de composition d'équipe

Les modifications d'équipe (modifications d'une ou plusieurs unités de l'équipe, ou modification d'une unité parmi les 4 désignées pour un des mouvements) seront possibles jusqu'au 24 avril sans justificatif.

A partir du 25 avril, seules seront possibles les modifications accompagnées d'un justificatif (ex : certificat médical...).

Modification d'une des 5 unités de l'équipe de base

Les modifications se font via engagem en cliquant sur le bouton dédié.

LIBELLÉ	
Equipe 1	

Elles ne sont effectives qu'après validation de la Fédération.

Si cela impacte l'ordre de passage, le club doit remplir un nouveau formulaire d'ordre de passage.

Modification d'une des 4 unités définie sur un mouvement

Le club doit remplir un nouveau formulaire ordre de passage.

Modification de sous-catégorie

Une fois la sous-catégorie définie pour cette compétition, il n'est plus possible de la modifier.

Exemple : Mon unité est engagée en N1 Elite Espoir. Je ne peux plus décider après la date limite d'engagement de les basculer en NATC. **Les sous-catégories ne peuvent plus être modifiées après le 10 avril.**

Modalités de compétition

Organisation du plateau

L'accès au plateau de compétition n'est autorisé qu'aux compétiteurs, aux entraîneurs et aux juges en tenue. Les compétiteurs doivent maintenir l'espace de compétition dégagé de leurs effets personnels.

Entraînement plateau compétition

Vendredi de 14h à 21h.

Pour s'inscrire à l'entraînement plateau, veuillez remplir le formulaire accessible en cliquant sur le lien suivant pour le 10 avril :

[Accéder au formulaire d'inscription](#)

Le planning d'entraînement sera diffusé sur le mini-site au plus tard 10 jours avant la compétition.

Echauffements

L'échauffement spécifique aura lieu sur le praticable de la salle d'échauffement.
Passage direct en salle de compétition.

Planning de compétition

Le planning prévisionnel est disponible sur le mini-site de l'évènement accessible via le site de la FFGYM, page du calendrier de la compétition. Le planning définitif sera diffusé à ce même endroit.

Palmarès

Survêtement complet du club obligatoire (haut et bas).

Récapitulatif des formalités techniques à accomplir

Formalité	Où	Date limite
GFL	Engagym	11 mars
Engagement des gymnastes	EngaGym	10 avril
Accréditations entraîneurs et dirigeants	EngaGym	10 avril
Engagement des juges	Formulaire	10 avril
Entraînement plateau	Formulaire	10 avril
Ordre de passage	Formulaire	10 avril
Cartes de compétition GAC NA/Elite	CarteCompetGAC@ffgym.fr	24 avril
Téléchargement des musiques	DJGym	24 avril
Paiement des engagements		1 ^{er} mai